

Exposé d'Anne Vondeling à la Conférence agricole des États membres de la CEE (Stresa, 3-12 juillet 1958)

Légende: Du 3 au 12 juillet 1958, à l'occasion de la conférence de Stresa, réunissant les six États membres de la Communauté économique européenne (CEE), Anne Vondeling, ministre néerlandais de l'agriculture, appelle à une meilleure organisation de la politique agricole commune.

Source: Communauté européenne (sous la dir.). Recueil des documents de la Conférence agricole des États membres de la Communauté économique européenne à Stresa du 3 au 12 juillet 1958. Luxembourg: Service des publications des Communautés européennes, 1958. 250 p.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL:

http://www.cvce.eu/obj/expose_d_anne_vondeling_a_la_conference_agricole_des_etats_membres_de_la_cee_stresa_3_12_juillet_1958-fr-1db9928c-85bc-4f2f-a19d-63b9f2f3df92.html

Date de dernière mise à jour: 22/10/2012

Exposé du Dr Anne Vondeling, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation du royaume des Pays-Bas à la Conférence agricole des États membres de la CEE (Stresa, 3-12 juillet 1958)

Monsieur le Président,

Je tiens d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, et à nous féliciter nous-mêmes, du choix de la ville où se tient cette conférence. Non seulement ce choix nous permet de jouir de la splendeur de la nature, mais il nous donne également l'occasion — à nous, Nordiques froids et sans poésie — de goûter le charme de cet art de vivre plus lumineux et plus raffiné de nos voisins méridionaux. Nous n'oublions pas — surtout en ces lieux — ce que les habitants de ce pays ont apporté à la culture européenne, à une époque où les peuples germaniques méritaient encore le nom de « primitifs », pour ne pas employer un mot plus dur.

Permettez-moi, après cet éloge sincère, de formuler quelques remarques de portée générale. Pendant cette conférence, on a déjà fréquemment parlé d'une politique commune et ce sujet reviendra encore souvent. Il convient donc que nous établissions avant tout quel est notre intérêt commun. Il ne faut pas croire, en effet, qu'en additionnant les intérêts particuliers de chacun des six pays, nous aboutirions à une somme, qui serait l'intérêt commun. Les choses ne sont, hélas ! pas aussi simples. L'intérêt commun n'est *pas* la somme de six intérêts partiels. Cette remarque est valable aussi pour l'élaboration d'une politique commune. Et elle vaut tout autant pour l'élaboration d'une politique agricole commune. Une difficulté supplémentaire complique l'examen et la solution de ce problème : c'est que la politique *agricole* ne peut être traitée isolément dans le système de relations si complexes entre des domaines spécialisés qui caractérise la société moderne.

La division du travail est si poussée, les rouages de notre économie sont si délicats, que nous ne pouvons plus examiner tout un ensemble en fonction d'une de ses parties. Pour être bref et clair, selon la juste remarque de M. le professeur Hallstein, une étude isolée du problème agricole serait absurde. Les parties contractantes ont, heureusement, parfaitement compris cela; en effet, sur les onze points figurant à l'article 3 de la convention, et dont la réalisation est nécessaire en vue d'atteindre l'objectif commun, un seul concerne l'agriculture. On ne saurait montrer plus clairement que l'agriculture ne représente qu'une partie d'un ensemble plus vaste. Cela n'implique évidemment pas que nous puissions sous-estimer l'importance de l'agriculture dans la vie de la nation. Jusqu'à présent, on n'a trouvé aucun succédané capable de remplacer la nourriture humaine. L'alimentation demeure donc la tâche la plus élémentaire de toute nation. Sans nourriture, l'homme ne peut philosopher très longtemps.

Nous arrivons ainsi au premier principe de notre démonstration, que certains d'entre vous trouveront de prime abord assez surprenante, venant d'un ministre de l'agriculture, dans un congrès d'agriculture : une politique agricole saine doit être par définition une politique de la consommation. Il existe dans notre pays un dicton : « Le client est roi », et ce dicton est toujours d'actualité. Si nous tenons le libre choix du consommateur pour un grand bien, et si nous ne recourons qu'en cas d'extrême urgence au système de consommation forcée, ou de rationnement, alors le client doit rester roi. Non pas monarque absolu, autocrate ou tyran, mais — pour développer notre comparaison — roi moderne et constitutionnel. Tout producteur — donc aussi le producteur agricole — doit s'efforcer de fournir ce que le consommateur demande. Une production pour laquelle il n'existe pas de demande ne se justifie pas du point de vue économique. Nous n'ignorons pas que c'est là une vérité de La Palisse, l'a b c de mon manuel d'économie. Mais combien de fois notre politique agricole ne pêche-t-elle pas contre ce principe ?

Combien de fois ne renversons-nous pas ce principe, sans même y songer ? L'agriculteur, l'horticulteur, le pêcheur produisent et le consommateur doit tâcher de tout absorber. Nous devrions cependant être plus sages. Adam Smith, le père des économistes, n'insistait-il pas déjà sur le fait que « la consommation est l'objectif unique de toute production » et n'a-t-il pas sévèrement condamné tous les systèmes qui ne tiennent compte que de l'intérêt du producteur et négligent celui du consommateur ? Il y a de cela deux siècles. Je crois néanmoins que cet avertissement, nécessaire en son temps, l'est encore aujourd'hui. Ceci est également vrai dans une conférence comme la nôtre où, en l'absence d'une opposition compétente et bien organisée des consommateurs, l'intérêt des producteurs tendrait à retenir trop exclusivement notre attention.

Objectif final : libre échange des marchandises dans le monde entier

L'accroissement de la prospérité est et demeure notre intérêt à tous. L'agriculture et la pêche — car celle-ci est constamment présente à notre pensée, bien que nous parlions seulement d'« agriculture » — pour être bref, doivent contribuer de leur mieux à cette prospérité; c'est là leur tâche et leur mission. Le citoyen moyen n'attend d'elles que la réalisation la plus parfaite possible de cette tâche. Il se soucie peu de l'origine des marchandises. Il formule cependant un certain nombre d'exigences, et c'est son droit. Il demande que le marché soit toujours suffisamment approvisionné et qu'il n'y ait pas de perturbations, notamment dans le ravitaillement en produits alimentaires. Le client veut aussi, à juste titre, avoir vraiment le choix, c'est-à-dire qu'il exige de la variété dans les marchandises offertes. Le fait même de pouvoir choisir selon ses préférences personnelles lui donnera une impression d'abondance. Nul d'entre nous ne contestera que les marchandises doivent être de bonne qualité et aussi bon marché que possible. Il est raisonnable que chaque consommateur le souhaite. Cette énumération des exigences parfaitement justifiées du consommateur nous amène à la seule conclusion possible : le libre-échange des marchandises à travers le monde est indispensable. C'est le seul moyen de donner au consommateur pleine satisfaction. Mais combien nous sommes loin de cet idéal !

La thèse que le client est roi pour les agriculteurs ne doit pas — ainsi que nous l'avons dit — entraîner l'exploitation des sujets. Un bon roi constitutionnel ne le permettra pas; il accordera à ses fournisseurs un revenu raisonnable. A condition évidemment que ces fournisseurs remplissent les exigences déjà énumérées, que je comparerai à un trèfle à quatre feuilles : quantité suffisante, variété, bonne qualité, bas prix. C'est ainsi que le gouvernement néerlandais conçoit la tâche des agriculteurs. L'agriculture n'est pas un but en soi, mais un moyen, comme toutes les autres branches de la production; la population rurale, elle aussi, a pour mission de servir.

Après avoir signalé ce danger permanent qui consisterait à isoler trop étroitement l'agriculture de son contexte, je voudrais encore ajouter les remarques suivantes : on se plaint fréquemment dans les milieux agricoles de ce que le chemin du producteur au consommateur soit si long, et souvent même trop long. Dans de nombreux cas, ce grief n'est que trop vrai. Toutefois, il convient de ne pas verser dans l'autre extrême en déclarant que ce délai serait presque superflu. Aucun produit ne peut en fait être consommé immédiatement, ne fût-ce que parce qu'il doit d'abord être transporté. D'autre part, la majeure partie des produits agricoles doit subir une préparation avant de pouvoir être consommée.

Caractère indispensable du transport, du commerce et de la transformation des produits agricoles

Pour ces raisons, les tâches remplies par le transport, le commerce et l'industrie des produits agricoles sont aussi indispensables que celles remplies par l'agriculteur et ses auxiliaires immédiats.

On ne peut supprimer aucun maillon de la chaîne allant du champ à la boulangerie et du jardin à la table. Il convient d'en voir l'ensemble et non pas uniquement le point de départ formé par l'agriculture, dans le sens étroit du terme.

L'exportation est impensable sans l'importation

J'en arrive, Monsieur le Président, à un autre thème de cet exposé qui, je le sais, présente un caractère plutôt général et apparemment abstrait. J'ai déjà fait une allusion à ce sujet en traitant du libre choix du consommateur. En effet, c'est un phénomène typique que beaucoup de programmes gouvernementaux mentionnent l'encouragement à l'exportation comme un point important. Par contre, je n'ai que fort rarement, ou jamais, lu la rubrique : encouragement à l'importation; pourtant, à première vue, l'importation profite toujours au consommateur, soit en assurant un approvisionnement ininterrompu, soit par des possibilités de choix plus grandes, par une qualité meilleure ou un prix moins élevé. Pour certains motifs, on considère cependant l'exportation comme un bien et l'importation comme un mal. Le fait est d'autant plus remarquable que, sur le plan mondial, l'exportation totale est égale exactement à l'importation totale.

Ceci est vrai comme $1 + 1 = 2$, ou, en d'autres termes, comme $1 - 1 = 0$, et non pas $1/2$, comme voudraient

nous le faire croire certains politiciens particulièrement fanatiques de la cause de l'exportation. Certes, je reconnais que les économies de nos six pays ne sont pas parfaitement complémentaires. On constate que la Communauté produit des quantités insuffisantes de certaines marchandises et des quantités excessives d'autres marchandises, du moins lorsque l'on considère la situation à court terme. Je ne contesterai pas qu'il peut être dangereux d'établir un bilan de cette manière. Lorsqu'on établit le bilan des ressources et des besoins, on a tendance à ne tenir compte que de la situation actuelle, résultat d'une évolution historique. Mais ce point de départ est faux. Ce sont précisément les mêmes problèmes qui se sont posés à nous, dans un monde où nous nous sommes efforcés de protéger toujours mieux nos économies nationales, qui nous poussent maintenant à poursuivre une étroite coopération internationale. Il convient de renforcer et d'adapter l'économie européenne. C'est à juste titre qu'hier le président Hallstein a mis l'accent sur ce point. Il est nécessaire d'opérer certains changements. Le présent ne doit donc pas nous faire perdre de vue l'avenir. La C.E.E. nous apporte un puissant dynamisme. C'est là le principal bénéfice de cette politique.

Danger mortel d'une attitude autarcique

Ce n'est pas tout à fait sans raison que l'on a décelé, dans l'estimation des ressources et des besoins à laquelle nous procédons, certaines tendances autarciques. Monsieur le Président, je considère une telle explication de l'article 43 comme extrêmement dangereuse, et j'espère qu'elle est inexacte. Le facteur le plus important de notre prospérité relative a probablement été la mise en œuvre de la division du travail ou, en d'autres termes, de la spécialisation. Notre intérêt à tous exige que ce processus soit accéléré dans la Communauté des Six, mais il est tout aussi important que la division du travail entre le territoire des Six et le reste du monde ne soit pas entravée. Pour parler clair et net, nous ne devons pas essayer de faire, même à longue échéance, ce que les producteurs étrangers à la petite Europe savent faire mieux que nous. Nos nations n'en tireraient aucun profit. On a exprimé, à cet égard, le souhait que les fenêtres de notre maison à six chambres soient largement ouvertes afin que l'air frais puisse y circuler. C'est en effet bien nécessaire, mais pour le moins insuffisant. Toutes les portes, d'entrée et de sortie, devront aussi être largement ouvertes, et le rester.

Et cela s'applique non seulement aux portes extérieures, mais aussi aux portes intérieures. Je n'affirme pas que cela soit possible du jour au lendemain, bien que l'afflux de personnes, de marchandises et de capitaux soit sans doute beaucoup moins important qu'on ne le craint. Il sera nécessaire de procéder par étapes : nous aurons d'abord des portes entrebâillées avec un seuil assez haut, comme c'est le cas maintenant, mais bientôt, et le plus rapidement possible, nous les remplacerons par des portes sans seuil et largement ouvertes, selon les principes de l'architecture moderne.

Les conventions prévoient que les portes intérieures s'ouvriront automatiquement un peu plus au 1^{er} janvier 1959. Certaines informations laissaient croire que ces engagements ne pourraient être tenus; il ne s'agirait heureusement que de rumeurs. Néanmoins, c'est un point faible de notre convention que l'un des six États membres puisse, pendant les premières années, freiner certaines évolutions. Il suffit qu'un seul des participants veuille aller moins vite que les autres pour que la progression générale en soit ralentie.

J'espère que dans un avenir plus ou moins proche, aucun d'entre nous n'aura recours aux nombreuses échappatoires prévues par le traité. Elles ne représentent pas les points essentiels du traité, et il convient de les utiliser aussi peu que possible. Le navire Europe doit pouvoir tenir la mer. Ou, pour employer une autre image, notre chaîne à six maillons n'est pas plus solide que le maillon le plus faible. Chacun de nous doit donc s'appliquer à rester un maillon solide de la chaîne. Des progrès importants ont heureusement été enregistrés au cours des dernières années. Je pourrais citer l'exemple de la République fédérale, ou celui de la France qui, au cours des quatre dernières années, a réussi à augmenter de 25 % sa production nationale totale, grâce au taux d'investissement élevé et au plein emploi. Les nations qui arrivent à intensifier aussi rapidement leur productivité peuvent regarder avec confiance leur avenir économique. Je pourrais citer encore d'autres exemples encourageants, mais j'estime que les deux exemples cités prouvent suffisamment que la vieille Europe n'a pas épuisé toutes ses possibilités. La C.E.E. nous permettra toutefois de découvrir ensemble de nouvelles ressources, que nous ne pourrions exploiter séparément.

En raison de leur histoire et de la place qu'ils occupent dans le monde, nos six pays ont le devoir de donner au monde l'exemple exaltant de leur force individuelle et de la puissance de leur Communauté.

Je viens de prononcer le mot de « productivité ». Il a déjà été souvent utilisé aujourd'hui. C'est d'ailleurs l'objectif premier de l'article 39 du traité et hier déjà M. le professeur Hallstein, président de la Commission, avait employé ce terme. J'estime qu'il serait utile de préciser cette notion pendant les jours à venir. J'ai l'impression que nous avons encore trop souvent tendance à définir la productivité, d'une façon trop unilatérale, comme un problème technique, le problème de l'accroissement de la production brute par unité de production. Nous pensons qu'il vaudrait mieux considérer cette notion sous l'angle économique. C'est même la seule manière d'assurer une base solide au relèvement du niveau de vie des agriculteurs. Un accroissement de la productivité technique n'entraîne nullement une amélioration de la productivité économique, et c'est pourtant cette dernière qui entre en ligne de compte quand il s'agit de formuler un jugement de valeur.

Cela n'implique évidemment pas que le gouvernement néerlandais adopte l'*homo economicus* comme norme et mesure de toutes ses actions. Mais nous voudrions, dans le cadre de la meilleure organisation possible de la société, tendre à une efficacité plus grande, ainsi qu'à une meilleure adaptation aux nécessités commerciales en matière d'intérêts agricoles. Sans cela, l'agriculture européenne sera battue sur le marché intérieur, par des industries dotées d'une meilleure organisation commerciale et, sur le marché mondial, par les groupements d'exportateurs agricoles étrangers qui lui font une âpre concurrence.

Confiance dans la politique de la Commission

J'estime, Monsieur le Président, qu'étant donné la nature de nos occupations et le moment auquel nous avons commencé notre entreprise, il y a lieu de conclure ces brèves considérations d'ordre général par une déclaration de fidélité à l'esprit et aux principes du traité qui nous réunit. Après avoir entendu et lu le discours prononcé par le professeur Hallstein — notamment la fin de ce discours — j'y renoncerais cependant; je risquerais en effet de répéter ce qui a déjà été dit, ce qui serait contraire à l'exigence générale de productivité, tout au moins de productivité économique. Je me joins de tout cœur à cet appel pour que nous fassions preuve dans notre travail de confiance, de courage et de ténacité. Le discours du président de la Commission, ainsi que d'autres déclarations et actes de la Commission au cours de ces derniers mois, a persuadé le gouvernement néerlandais que la tâche immense qui vous a été confiée, ainsi qu'aux membres de la Commission, est entre des mains sages, fortes et laborieuses. Nous vous accordons notre confiance pour l'élaboration d'une politique agricole commune et nous souhaitons que les résultats de cette conférence facilitent votre tâche.

Je vous remercie, Monsieur le Président.